

LE 17 DÉCEMBRE 2018
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Reprise de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel du 10 décembre 2018, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi 17 décembre deux mille dix-huit, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de M. le maire, Jean Bouchard.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
MM. Robert Charron
François Bélanger
Patrick Charbonneau
Mmes Isabelle Gauthier
Francine Charles
M. Marc Laurin

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

Est absente la conseillère :

Mme Guylaine Coursol

1048-12-2018 Reprise de la séance du 10 décembre 2018.

La majorité des membres du conseil étant présents, il y a lieu de poursuivre la séance du 10 décembre 2018, laquelle fut dûment ajournée par la résolution numéro 1047-12-2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

De poursuivre la séance du 10 décembre 2018. Il est 19 h 35.

1049-12-2018 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la reprise de la séance ordinaire du 10 décembre 2018 tenue le 17 décembre 2018, tel que modifié comme suit :

Est retiré le point suivant de l'ordre du jour :

4. Octroi d'une aide financière à « Des-Mots-O-Galop » pour le projet intitulé « Cowboy/Cowgirl au 1er et 2e cycle du primaire » (FSPS 2018 06). (G5 500 N15193)

Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :

- a) Fin de la période d'essai et d'emploi de l'employé matricule numéro 1982. (G4 200)
- b) Avis concernant l'entente relative à la création d'une Régie intermunicipale pour l'exploitation d'une base de plein-air. (G3 312 U4 N1039)
- c) Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à :
 - créer une classe d'usage agricole spécifique afin d'encadrer les activités de production (culture) et de transformation de cannabis et de ses dérivés;
 - autoriser la culture (production) et la transformation de cannabis et de ses dérivés, uniquement dans les zones RU 2-2 et RU 1-12 dans les secteurs de Saint-Canut et Sainte-Scholastique;
 - interdire la culture (production) et la transformation de cannabis et de ses dérivés dans toutes les zones situées à l'intérieur de la zone blanche sur le territoire de la Ville de Mirabel;
 - prévoir une marge avant minimale de 200 mètres pour tout lieu de culture (production) et de transformation de cannabis et de ses dérivés;
 - créer une classe d'usage commercial spécifique afin d'encadrer les établissements de vente de cannabis et de ses dérivés;
 - agrandir la zone RU 2-39 à même la zone C 7-103 dans le secteur de Saint-Janvier;
 - abroger la zone C 7-103 dans le secteur de Saint-Janvier;
 - créer la zone C 5-89 à même une partie de la zone I 5-30, dans le secteur de Saint-Canut;
 - agrandir la zone H 5-34 à même une partie de la zone I 5-30 dans le secteur de Saint-Canut;
 - permettre la vente de cannabis et de ses dérivés uniquement dans la zone RU 2-39 dans le secteur de Saint-Janvier et dans les zones C 5-73, C 5-86 et C 5-89 dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400) (U-2293)
- d) Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 2191 Sur les ententes relatives à des travaux municipaux pour la construction d'infrastructures et d'équipements, afin de remplacer l'annexe « D » dudit règlement et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2305)

M. LE CONSEILLER FRANÇOIS BÉLANGER DÉCLARE QU'IL A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, COMPTE TENU D'INTÉRÊTS PERSONNELS :

- 3. Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)

MME LA CONSEILLÈRE ISABELLE GAUTHIER DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION, EN AFFAIRE NOUVELLE, SUIVANTE, COMPTE TENU DE RELATIONS FAMILIALES :

- d) Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 2191 Sur les ententes relatives à des travaux municipaux pour la construction d'infrastructures et d'équipements, afin de remplacer l'annexe « D » dudit règlement et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2305)

M. LE CONSEILLER FRANÇOIS BÉLANGER DÉCLARE QU'IL A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 1050-12-2018), COMPTE TENU D'INTÉRÊTS PERSONNELS :

1050-12-2018 Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 7 au 13 décembre 2018.

D'accepter le dépôt du rapport des contrats accordés de gré à gré par la direction générale pour la période du 11 au 17 décembre 2018.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 11 au 17 décembre 2018 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	<u>11 356 682,03 \$</u>
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	<u>0,00 \$</u>
• TOTAL.....	<u>11 356 682,03 \$</u>

M. LE CONSEILLER FRANÇOIS BÉLANGER S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉSOLUTION.

1051-12-2018 Demande d'une aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal. (G5 500 #104622).

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation offre une aide financière afin de soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de Mirabel désire participer au projet de mise en place d'une équipe intégrée d'enquêtes en crimes sexuels et en abus physiques avec les six corps policiers de la Régie de police du Lac-des-Deux-Montagnes, Régie intermunicipale de police Thérèse-De-Blainville, Saint-Eustache, Saint-Jérôme, Blainville et Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE les organismes publics souhaitent mandater la Régie intermunicipale de police Thérèse-De-Blainville pour le dépôt de l'aide financière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

Que le conseil municipal mandate la Régie intermunicipale de police Thérèse-De-Blainville à présenter, pour et au nom de la Ville de Mirabel,

une demande d'aide financière auprès du MAMH dans le cadre du « Programme pour le projet de création d'une équipe intégrée d'enquêtes en crimes sexuels et en abus physiques ».

D'autoriser le directeur du Service de police par intérim à signer tout document nécessaire, le cas échéant.

1052-12-2018 Demande d'une aide financière à « Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec ». (G5 500 N3907)

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que le conseil municipal autorise le directeur du Service de la sécurité incendie à déposer une demande d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre relativement au volet 1 du « Programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres » et à signer la demande de subvention ainsi que tout document nécessaire, le cas échéant.

1053-12-2018 Acceptation provisoire de travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux :

- a) d'infrastructures municipales sur les rues De Mézy, De Menneville et De La Jonquière, phase III, secteur du Domaine-Vert Nord, telle que recommandée par « BSA Groupe-Conseil » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Groupe l'Héritage inc. » par les résolutions numéros 454-07-2011 et 567-09-2011 et exécutés par l'entrepreneur « Bernard Sauvé Excavation inc. ». **(X3 S12 N15418) (Dossier général X3 N15199)**

1054-12-2018 Acceptation finale de travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux suivants :

- a) de construction d'un réseau d'éclairage situé sur les rues Marie-Anne-Fortier, M.-J.-Drapeau et du Docteur-Pierre-Z.-Mignault, secteur de Saint-Augustin, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Gestion D.U.B. inc. » par la résolution numéro 379-05-2016 et exécutés par l'entrepreneur « Lumidaire inc. »; **(X3 412 S12 N15194)**
- b) de construction d'un réseau d'éclairage situé sur les rues Jacques-Cartier et De Montcalm, phase III, dans le secteur du Domaine-Vert

Nord, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Groupe l'Héritage inc. » par la résolution numéro 403-06-2011 et exécutés par l'entrepreneur « Lumidaire inc. »; **(X3 412 S12 N15282) (Dossier général X3 N14609)**

- c) de nettoyage des cours d'eau Drouin, secteur de Sainte-Scholastique, et branches numéros 3 et 4 de la rivière Chicot, secteur de Saint-Augustin, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés à l'entrepreneur « 9342-2111 Québec inc. (Excavation Denis Binette) » par la résolution numéro 721-08-2017. **(X3 513 102 U3 N15273)**

1055-12-2018 Contrat d'achat d'armes de service pour le Service de police. (G6 112 U4 N7099)

CONSIDÉRANT QUE le Service de police recommande de remplacer toutes les armes de service des policiers;

CONSIDÉRANT QU'il existe plusieurs modèles d'armes de service, ce qui n'est pas efficient;

CONSIDÉRANT QUE ce changement assurera plus d'efficience pour le Service;

CONSIDÉRANT QU'après des études et analyses, le Service de police recommande l'octroi du contrat de gré à gré à la firme « Rampart International Corp. » pour un montant maximal de 58 404,38 \$, incluant les taxes, le contrat consistant à l'achat de 85 armes de service des policiers, le tout tel qu'il appert des conditions et obligations apparaissant au document préparé par le Service de police, en date du 11 décembre 2018.

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 2251, le conseil peut octroyer un contrat de gré à gré notamment si la valeur du contrat n'excède pas le seuil d'appel d'offres public prévu par le règlement ministériel;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accorder à la firme « Rampart International Corp. », le contrat pour l'achat de 85 armes de service des policiers, pour un prix maximum de 58 404,38 \$, incluant les taxes, tel qu'il appert à proposition financière jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, le contrat pour le remplacement des armes de service des policiers, ainsi que tout document nécessaire.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement de la Ville de Mirabel, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

1056-12-2018 Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, des lots 6 137 993 (rue De Mézy), 6 138 000 (De Menneville) et 6 138 001 et 6 138 022 (rue De La Jonquière), ainsi qu'à titre de sentier piéton du lot 6 138 013, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, de « Groupe l'Héritage inc. ». (X3 100 N15418) et (G7 100 N15418)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'acquérir de « Groupe l'Héritage inc. » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar, les lots suivants, dans le secteur du Domaine-Vert Nord :

- **à titre de rue, y incluant les infrastructures s'y trouvant**, les lots 6 137 993 (rue De Mézy), 6 138 000 (De Menneville) et 6 138 001 et 6 138 022 (rue De La Jonquière); (X3 100 N15418)
- **à titre de sentier piéton**, le lot 6 138 013; (G7 100 N15418)

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du vendeur.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition et les autres documents nécessaires.

1057-12-2018 Installation de panneaux d'arrêt dans le secteur de Saint-Canut. (X3 310 N412)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'installer des panneaux d'arrêt aux intersections suivantes :

dans le secteur de Saint-Canut

- en bordure de la rue Henri-Piché, direction nord à l'intersection du chemin Dupuis ;
- en bordure de la rue Henri-Piché, dans les deux directions (nord et sud), à l'intersection de la rue des Outardes;
- en bordure de la rue des Outardes, en direction est, à l'intersection de la rue Henri-Piché.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

Affaires nouvelles.

1058-12-2018 Fin de la période d'essai et d'emploi de l'employé matricule numéro 1982. (G4 200)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de mettre fin à la période d'essai et à l'emploi de l'employé matricule numéro 1982, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier;

Il est proposé et résolu unanimement :

De mettre fin à la période d'essai et à l'emploi de l'employé matricule numéro 1982, en date du 18 décembre 2018.

1059-12-2018 Avis concernant l'entente relative à la création d'une Régie intermunicipale pour l'exploitation d'une base de plein-air. (G3 312 U4 N1039)

Il est proposé et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel avise les autres municipalités membres de la Régie intermunicipale du Parc du Domaine-Vert, de son intention de renégocier l'entente intermunicipale créant la Régie du Parc du Domaine-Vert afin qu'elle ne se renouvelle pas automatiquement, aux mêmes conditions, pour les huit (8) prochaines années, et ce, conformément à l'article 9 de ladite entente.

1060-12-2018 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à :

- créer une classe d'usage agricole spécifique afin d'encadrer les activités de production (culture) et de transformation de cannabis et de ses dérivés;
- autoriser la culture (production) et la transformation de cannabis et de ses dérivés, uniquement dans les zones RU 2-2 et RU 1-12 dans les secteurs de Saint-Canut et Sainte-Scholastique;
- interdire la culture (production) et la transformation de cannabis et de ses dérivés dans toutes les zones situées à l'intérieur de la zone blanche sur le territoire de la Ville de Mirabel;
- prévoir une marge avant minimale de 200 mètres pour tout lieu de culture (production) et de transformation de cannabis et de ses dérivés;
- créer une classe d'usage commercial spécifique afin d'encadrer les établissements de vente de cannabis et de ses dérivés;
- agrandir la zone RU 2-39 à même la zone C 7-103 dans le secteur de Saint-Janvier;
- abroger la zone C 7-103 dans le secteur de Saint-Janvier;
- créer la zone C 5-89 à même une partie de la zone I 5-30, dans le secteur de Saint-Canut;
- agrandir la zone H 5-34 à même une partie de la zone I 5-30 dans le secteur de Saint-Canut;
- permettre la vente de cannabis et de ses dérivés uniquement dans la zone RU 2-39 dans le secteur de Saint-Janvier et dans les zones C 5-73, C 5-86 et C 5-89 dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400) (U-2293)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à :

- créer une classe d'usage agricole spécifique afin d'encadrer les activités de production (culture) et de transformation de cannabis et de ses dérivés;
- autoriser la culture (production) et la transformation de cannabis et de ses dérivés, uniquement dans les zones RU 2-2 et RU 1-12 dans les secteurs de Saint-Canut et Sainte-Scholastique;

- interdire la culture (production) et la transformation de cannabis et de ses dérivés dans toutes les zones situées à l'intérieur de la zone blanche sur le territoire de la Ville de Mirabel;
- prévoir une marge avant minimale de 200 mètres pour tout lieu de culture (production) et de transformation de cannabis et de ses dérivés;
- créer une classe d'usage commercial spécifique afin d'encadrer les établissements de vente de cannabis et de ses dérivés;
- agrandir la zone RU 2-39 à même la zone C 7-103 dans le secteur de Saint-Janvier;
- abroger la zone C 7-103 dans le secteur de Saint-Janvier;
- créer la zone C 5-89 à même une partie de la zone I 5-30, dans le secteur de Saint-Canut;
- agrandir la zone H 5-34 à même une partie de la zone I 5-30 dans le secteur de Saint-Canut;
- permettre la vente de cannabis et de ses dérivés uniquement dans la zone RU 2-39 dans le secteur de Saint-Janvier et dans les zones C 5-73, C 5-86 et C 5-89 dans le secteur de Saint-Canut.

MME LA CONSEILLÈRE ISABELLE GAUTHIER DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 1061-12-2018), COMPTE TENU DE RELATIONS FAMILIALES :

1061-12-2018 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 2191 *Sur les ententes relatives à des travaux municipaux pour la construction d'infrastructures et d'équipements*, afin de remplacer l'annexe « D » dudit règlement et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2305)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 2191 *Sur les ententes relatives à des travaux municipaux pour la construction d'infrastructures et d'équipements*, afin de remplacer l'annexe « D » dudit règlement.

À cet égard, monsieur le conseiller Michel Lauzon dépose un projet de règlement.

MME LA CONSEILLÈRE ISABELLE GAUTHIER S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉSOLUTION.

Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

1062-12-2018 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Jean Bouchard, maire

Suzanne Mireault, greffière